

Après quoi, il plaît à Son Honneur le substitut de Son Excellence le Gouverneur général de clore la sixième session du dix-neuvième Parlement du Dominion du Canada, par le discours suivant :

*Honorables membres du Sénat,*

*Membres de la Chambre des communes,*

Vous avez tout lieu de vous réjouir de ce que la dernière session de cette législature de guerre se termine au moment où se sont livrées et gagnées sur terre, sur mer et dans les airs, les batailles décisives contre l'Allemagne, tandis que les succès spectaculaires que les Alliés ont remportés contre le Japon présagent la défaite de nos ennemis en Asie, comme en Europe.

Le Canada tout entier a suivi avec une fierté grandissante la participation des forces canadiennes à la victoire définitive.

Je suis particulièrement heureux que le moment de faire mes adieux aux honorables membres du parlement actuel arrive après que les deux Chambres se sont jointes au gouvernement pour accepter l'invitation faite au Canada d'envoyer des représentants à la conférence des Nations Unies qui s'ouvrira à San Francisco le 25 du mois courant.

Je suis vraiment heureux que la délégation canadienne ait reçu l'assurance que les deux Chambres du Parlement appuient fermement l'effort que l'on tentera en vue de créer un organisme international chargé d'assurer la paix et la sécurité dans le monde d'après-guerre. Quand nous aurons gagné la guerre, notre suprême objectif devra être de gagner la paix.

Au moment où nous entrevoyons l'aube de la paix, la mort de Franklin Delano Roosevelt vient jeter une ombre sur le seuil de la conférence de San Francisco. Avec l'acceptation générale d'une charte pour un organisme de sécurité internationale, le regretté président prévoyait la réalisation d'un grand espoir, celui d'une paix durable grâce à la coopération de toutes les nations. Sa vie et son œuvre ont contribué à la propagation générale de cet idéal. Les délibérations de la conférence seront inspirées par son esprit indomptable.

Avec la mort de Franklin Roosevelt, le Canada pleure un ami véritable et un bon voisin; les nations opprimées de la terre perdent un valeureux champion et l'humanité, un grand chef des forces de la liberté.

*Membres de la Chambre des communes,*

Mes ministres ont toujours été d'avis qu'il faut respecter le droit que la Constitution confère au peuple d'élire au moins tous les cinq ans ses représentants à la Chambre des communes et, sous cette réserve, toute question concernant la date des élections générales doit être examinée à la lumière des devoirs du Canada envers ses combattants. Mes ministres pensaient également que les élections générales devaient avoir lieu aussitôt que possible après les batailles décisives. Ils sont heureux qu'il soit maintenant possible de tenir les élections générales à l'époque la plus favorable qui se soit offerte jusqu'à présent pour que les membres des forces armées et les citoyens en général puissent examiner soigneusement les problèmes qui se posent sur l'avenir du Canada. Les plus amples dispositions ont été prises pour que les membres des forces armées puissent exercer leur droit de suffrage dans toutes les parties du monde.

La durée de la législature actuelle atteindra son terme à minuit ce soir. Sur l'avis du Premier ministre, j'approuverai une recommandation portant que le Parlement soit dissous à la conclusion des travaux de cet après-midi. J'approuverai aussi que l'on émette, immédiatement après, une proclamation fixant les élections générales au 11 juin.